

Les frais du Plan Epargne Retraite*

Dernière mise à jour 12/03/2025

Montant minimum de versement initial 500 €

Frais d'adhésion à l'association ayant souscrit le contrat 20 €

Frais annuels

Frais de gestion du contrat (taux ou montant maximal)

Frais des supports	
Support fonds euros	0,80%
Support unités de compte	0,60% ⁽¹⁾
Support eurocroissance	NA
Gestion pilotée ou standardisée	NA

Frais de gestion des unités de compte

1/ Gestion libre

Fonds actions** (moyenne)	2,20% ⁽²⁾
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0,93% ⁽³⁾
Fonds obligations (moyenne)	1,20% ⁽²⁾
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0,45% ⁽³⁾
Fonds immobilier**** (moyenne)	2,06% ⁽²⁾
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0,63% ⁽³⁾
Fonds diversifiés (moyenne)	1,71% ⁽²⁾
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0,73% ⁽³⁾
Fonds monétaire (moyenne)	0,33% ⁽²⁾
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0,17% ⁽³⁾
Supports structurés (moyenne)	NA
Dont taux de rétrocessions de commissions***	NA

2/ Gestion pilotée par horizon (allocation 20 ans avant le départ à la retraite) ⁽⁴⁾

Profil prudent (moyenne)	1,46%
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0,27%
Profil équilibré (moyenne)	1,54%
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0,28%
Profil dynamique (moyenne)	1,54%
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0,28%

Autres frais annuels

Frais forfaitaires	NA
Frais proportionnels	NA

Frais ponctuels par opération (taux ou montant maximal)

Frais sur versement	3,00%
Frais de changement de modes de gestion (en % ou en euros)	0,00%
Frais d'arbitrage	
proportionnels ou forfaitaires	1,00% ⁽⁵⁾
nombre d'arbitrages gratuits par an	0
Frais de transfert sortant vers un autre produit	1% pendant 5 ans puis 0% ⁽⁶⁾
Frais sur les versements de rente	0,00%
Frais de rachat	0,00%

NA : non applicable

*= Le tableau indique les principaux frais du plan constaté au dernier exercice clos. Il peut cependant subsister des frais ne figurant pas dans ce tableau.

**= la catégorie « fonds actions » inclut les ETF et mais exclut les fonds de capital-investissement (FCPR, FPCI, FPS) et les titres vifs.

***= part des frais reversés au profit du distributeur et du gestionnaire du plan au cours du dernier exercice clos.

****= la catégorie « fonds immobilier » inclut les OPCI, les SCPI et les SCI

⁽¹⁾ **Frais des supports en unités de compte** : frais perçus par BPCE Vie au titre de la gestion des supports financiers en unités de compte détenus.

⁽²⁾ **Frais de gestion des unités de compte** : frais perçus par la société de gestion au titre de la gestion financière des actifs détenus par l'assureur, en représentation de ses engagements pris vis-à-vis de ses clients et exprimés en unités de compte.

⁽³⁾ **Taux de rétrocessions de Commissions** : taux annuel des frais de gestion sur support prélevés par les gestionnaires délégués (sociétés de gestion ou dépositaires par exemple) reversé à l'assureur dont une partie est reversée aux distributeurs. Ces frais ou commissions sont perçus par les gestionnaires délégués au titre de la gestion financière des actifs détenus par l'assureur, en représentation de ses engagements pris vis-à-vis de ses clients et exprimés en unités de compte.

⁽⁴⁾ **Gestion pilotée par horizon** : correspond au mode de gestion de la sécurisation progressive.

⁽⁵⁾ **Frais d'arbitrage** : 0% pour les arbitrages vers les supports en unités de compte et 1% vers le fonds en euros.

⁽⁶⁾ **Frais de transfert sortant vers un autre produit** : Le taux est de 1 % maximum en cas de transfert durant les 5 premières années à compter du premier versement sur le plan et 0% au-delà de cette période ou à compter de l'échéance du plan. En outre, dans des conditions de marché exceptionnelles, l'assureur se réserve la possibilité d'appliquer des indemnités de transfert de 15 % maximum sur le montant désinvesti du fonds en euros.

Les frais du plan épargne retraite Millevie PER*

Dernière mise à jour 12/03/2025

Montant minimum de versement initial 500 €

Frais d'adhésion à l'association ayant souscrit le contrat 20 €

Frais annuels

Frais de gestion du contrat (taux ou montant maximal)

Frais des supports	
Support fonds euros	0,80%
Support unités de compte	0,60% ⁽¹⁾
Support eurocroissance	NA
Gestion pilotée ou standardisée	NA

Frais de gestion des unités de compte

1/ Gestion libre

Fonds actions** (moyenne)	2,19% ⁽²⁾
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0,93% ⁽³⁾
Fonds obligations (moyenne)	1,20% ⁽²⁾
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0,45% ⁽³⁾
Fonds immobilier**** (moyenne)	2,06% ⁽²⁾
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0,63% ⁽³⁾
Fonds diversifiés (moyenne)	1,70% ⁽²⁾
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0,71% ⁽³⁾
Fonds monétaire (moyenne)	0,33% ⁽²⁾
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0,17% ⁽³⁾
Supports structurés (moyenne)	NA
Dont taux de rétrocessions de commissions***	NA

2/ Gestion pilotée par horizon (allocation 20 ans avant le départ à la retraite) ⁽⁴⁾

Profil prudent (moyenne)	1,46%
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0,27%
Profil équilibré (moyenne)	1,54%
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0,28%
Profil dynamique (moyenne)	1,54%
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0,28%

Autres frais annuels

Frais forfaitaires	NA
Frais proportionnels	NA

Frais ponctuels par opération (taux ou montant maximal)

Frais sur versement	3,00%
Frais de changement de modes de gestion (en % ou en euros)	0,00%
Frais d'arbitrage	
proportionnels ou forfaitaires	1,00% ⁽⁵⁾
nombre d'arbitrages gratuits par an	0
Frais de transfert sortant vers un autre produit	1% pendant 5 ans puis 0% ⁽⁶⁾
Frais sur les versements de rente	0,00%
Frais de rachat	0,00%

NA : non applicable

*= Le tableau indique les principaux frais du plan constaté au dernier exercice clos. Il peut cependant subsister des frais ne figurant pas dans ce tableau.

**= la catégorie « fonds actions » inclut les ETF et mais exclut les fonds de capital-investissement (FCPR, FPCI, FPS) et les titres vifs.

***= part des frais reversés au profit du distributeur et du gestionnaire du plan au cours du dernier exercice clos.

****= la catégorie « fonds immobilier » inclut les OPCI, les SCPI et les SCI

⁽¹⁾ **Frais des supports en unités de compte** : frais perçus par BPCE Vie au titre de la gestion des supports financiers en unités de compte détenus.

⁽²⁾ **Frais de gestion des unités de compte** : frais perçus par la société de gestion au titre de la gestion financière des actifs détenus par l'assureur, en représentation de ses engagements pris vis-à-vis de ses clients et exprimés en unités de compte.

⁽³⁾ **Taux de rétrocessions de Commissions** : taux annuel des frais de gestion sur support prélevés par les gestionnaires délégués (sociétés de gestion ou dépositaires par exemple) reversé à l'assureur dont une partie est reversée aux distributeurs. Ces frais ou commissions sont perçus par les gestionnaires délégués au titre de la gestion financière des actifs détenus par l'assureur, en représentation de ses engagements pris vis-à-vis de ses clients et exprimés en unités de compte.

⁽⁴⁾ **Gestion pilotée par horizon** : correspond au mode de gestion de la sécurisation progressive.

⁽⁵⁾ **Frais d'arbitrage** : 0% pour les arbitrages vers les supports en unités de compte et 1% vers le fonds en euros.

⁽⁶⁾ **Frais de transfert sortant vers un autre produit** : Le taux est de 1 % maximum en cas de transfert durant les 5 premières années à compter du premier versement sur le plan et 0% au-delà de cette période ou à compter de l'échéance du plan. En outre, dans des conditions de marché exceptionnelles, l'assureur se réserve la possibilité d'appliquer des indemnités de transfert de 15 % maximum sur le montant désinvesti du fonds en euros.

Les frais du contrat d'assurance vie Millevie Essentielle 2*

Dernière mise à jour 12/03/2025

Montant minimum de versement initial 500 €

Frais d'adhésion à l'association ayant souscrit le contrat NA

Frais annuels

Frais de gestion du contrat (taux ou montant maximal)

Frais des supports	
Support fonds euros	0,70%
Support unités de compte	0,80% ⁽¹⁾
Support eurocroissance	NA
Gestion pilotée ou standardisée	NA

Frais de gestion des unités de compte

1/ Gestion libre

Fonds actions** (moyenne)	2,14% ⁽²⁾
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0,92% ⁽³⁾
Fonds obligations (moyenne)	1,13% ⁽²⁾
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0,44% ⁽³⁾
Fonds immobilier**** (moyenne)	2,06% ⁽²⁾
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0,63% ⁽³⁾
Fonds diversifiés (moyenne)	1,65% ⁽²⁾
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0,68% ⁽³⁾
Fonds monétaire (moyenne)	0,36% ⁽²⁾
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0,18% ⁽³⁾
Supports structurés (moyenne)	NA
Dont taux de rétrocessions de commissions***	NA

2/ Mode(s) de gestion pilotée ou standardisée

Mode de gestion n°1 (moyenne)	NA
Dont taux de rétrocessions de commissions***	NA

Autres frais annuels

Frais forfaitaires	NA
Frais proportionnels	NA

Frais ponctuels par opération (taux ou montant maximal)

Frais sur versement	3,00%
Frais de changement de modes de gestion (en % ou en euros)	0,00%
Frais d'arbitrage	
Proportionnels ou forfaitaires	1,00% ⁽⁴⁾
Nombre d'arbitrages gratuits par an	0
Frais de transfert sortant vers un autre produit	0,00%
Frais sur les versements de rente	NA
Frais de rachat	5,00% ⁽⁵⁾

NA : non applicable

*= Le tableau indique les principaux frais du plan constaté au dernier exercice clos. Il peut cependant subsister des frais ne figurant pas dans ce tableau.

** = la catégorie « fonds actions » inclut les ETF et mais exclut les fonds de capital-investissement (FCPR, FPCI, FPS) et les titres vifs.

***= part des frais reversés au profit du distributeur et du gestionnaire du plan au cours du dernier exercice clos.

****= la catégorie « fonds immobilier » inclut les OPCI, les SCPI et les SCI

⁽¹⁾ **Frais des supports en unités de compte** : frais perçus par BPCE Vie au titre de la gestion des supports financiers en unités de compte détenus.

⁽²⁾ **Frais de gestion des unités de compte** : frais perçus par la société de gestion au titre de la gestion financière des actifs détenus par l'assureur, en représentation de ses engagements pris vis-à-vis de ses clients et exprimés en unités de compte.

⁽³⁾ **Taux de rétrocessions de commissions** : taux annuel des frais de gestion sur support prélevés par les gestionnaires délégués (sociétés de gestion ou dépositaires par exemple) reversé à l'assureur dont une partie est reversée aux distributeurs. Ces frais ou commissions sont perçus par les gestionnaires délégués au titre de la gestion financière des actifs détenus par l'assureur, en représentation de ses engagements pris vis-à-vis de ses clients et exprimés en unités de compte.

⁽⁴⁾ **Frais d'arbitrage** : 0% pour les arbitrages vers les supports en unités de compte et 1% vers le fonds en euros.

⁽⁵⁾ **Frais de rachat** : Durant les dix premières années du contrat et dans des conditions de marché exceptionnelles, l'assureur se réserve la possibilité, lors de votre rachat sur le fonds en euros, d'appliquer une indemnité de rachat au maximum de 5%.



Les frais du contrat d'assurance vie Millevie Infinie 2*

Dernière mise à jour 12/03/2025

Montant minimum de versement initial 100 000 €

Frais d'adhésion à l'association ayant souscrit le contrat NA

Frais annuels

Frais de gestion du contrat (taux ou montant maximal)

Frais des supports	
Support fonds euros	0,50%
Support unités de compte	0,95% ⁽¹⁾
Support eurocroissance	NA
Gestion pilotée ou standardisée	NA

Frais de gestion des unités de compte

1/ Gestion libre

Fonds actions** (moyenne)	2,10% ⁽²⁾
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0,84% ⁽³⁾
Fonds obligations (moyenne)	1,22% ⁽²⁾
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0,44% ⁽³⁾
Fonds immobilier**** (moyenne)	1,72% ⁽²⁾
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0,21% ⁽³⁾
Fonds diversifiés (moyenne)	1,74% ⁽²⁾
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0,69% ⁽³⁾
Fonds monétaire (moyenne)	0,27% ⁽²⁾
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0,11% ⁽³⁾
Supports structurés (moyenne)	NA
Dont taux de rétrocessions de commissions***	NA

2/ Mode(s) de gestion pilotée ou standardisée

Mode de gestion n°1 (moyenne)	NA
Dont taux de rétrocessions de commissions***	NA

Autres frais annuels

Frais forfaitaires	NA
Frais proportionnels	NA

Frais ponctuels par opération (taux ou montant maximal)

Frais sur versement	3,00%
Frais de changement de modes de gestion (en % ou en euros)	0,00%
Frais d'arbitrage	
Proportionnels ou forfaitaires	1,00% ⁽⁴⁾
Nombre d'arbitrages gratuits par an	0
Frais de transfert sortant vers un autre produit	0,00%
Frais sur les versements de rente	NA
Frais de rachat	5,00% ⁽⁵⁾

NA : non applicable

*= Le tableau indique les principaux frais du plan constaté au dernier exercice clos. Il peut cependant subsister des frais ne figurant pas dans ce tableau.

** = la catégorie « fonds actions » inclut les ETF et mais exclut les fonds de capital-investissement (FCPR, FPCI, FPS) et les titres vifs.

***= part des frais reversés au profit du distributeur et du gestionnaire du plan au cours du dernier exercice clos.

****= la catégorie « fonds immobilier » inclut les OPCI, les SCPI et les SCI

⁽¹⁾ **Frais des supports en unités de compte** : frais perçus par BPCE Vie au titre de la gestion des supports financiers en unités de compte détenus.

⁽²⁾ **Frais de gestion des unités de compte** : frais perçus par la société de gestion au titre de la gestion financière des actifs détenus par l'assureur, en représentation de ses engagements pris vis-à-vis de ses clients et exprimés en unités de compte.

⁽³⁾ **Taux de rétrocessions de commissions** : taux annuel des frais de gestion sur support prélevés par les gestionnaires délégués (sociétés de gestion ou dépositaires par exemple) reversé à l'assureur dont une partie est reversée aux distributeurs. Ces frais ou commissions sont perçus par les gestionnaires délégués au titre de la gestion financière des actifs détenus par l'assureur, en représentation de ses engagements pris vis-à-vis de ses clients et exprimés en unités de compte.

⁽⁴⁾ **Frais d'arbitrage** : 0% pour les arbitrages vers les supports en unités de compte et 1% vers le fonds en euros.

⁽⁵⁾ **Frais de rachat** : Durant les dix premières années du contrat et dans des conditions de marché exceptionnelles, l'assureur se réserve la possibilité, lors de votre rachat sur le fonds en euros, d'appliquer une indemnité de rachat au maximum de 5%.



Les frais du contrat d'assurance vie Millevie Initiale 2*

Dernière mise à jour 12/03/2025

Montant minimum de versement initial 500 €

Frais d'adhésion à l'association ayant souscrit le contrat NA

Frais annuels

Frais de gestion du contrat (taux ou montant maximal)

Frais des supports	
Support fonds euros	0,70%
Support unités de compte	0,80% ⁽¹⁾
Support eurocroissance	NA
Gestion pilotée ou standardisée	NA

Frais de gestion des unités de compte

1/ Gestion libre

Fonds actions** (moyenne)	2,14% ⁽²⁾
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0,95% ⁽³⁾
Fonds obligations (moyenne)	1,13% ⁽²⁾
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0,44% ⁽³⁾
Fonds immobilier**** (moyenne)	2,06% ⁽²⁾
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0,63% ⁽³⁾
Fonds diversifiés (moyenne)	1,65% ⁽²⁾
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0,68% ⁽³⁾
Fonds monétaire (moyenne)	0,36% ⁽²⁾
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0,18% ⁽³⁾
Supports structurés (moyenne)	NA
Dont taux de rétrocessions de commissions***	NA

2/ Mode(s) de gestion pilotée ou standardisée

Mode de gestion n°1 (moyenne)	NA
Dont taux de rétrocessions de commissions***	NA

Autres frais annuels

Frais forfaitaires	NA
Frais proportionnels	NA

Frais ponctuels par opération (taux ou montant maximal)

Frais sur versement	3,00%
Frais de changement de modes de gestion (en % ou en euros)	0,00%
Frais d'arbitrage	
Proportionnels ou forfaitaires	1,00% ⁽⁴⁾
Nombre d'arbitrages gratuits par an	0
Frais de transfert sortant vers un autre produit	0,00%
Frais sur les versements de rente	NA
Frais de rachat	5,00% ⁽⁵⁾

NA : non applicable

*= Le tableau indique les principaux frais du plan constaté au dernier exercice clos. Il peut cependant subsister des frais ne figurant pas dans ce tableau.

** = la catégorie « fonds actions » inclut les ETF et mais exclut les fonds de capital-investissement (FCPR, FPCI, FPS) et les titres vifs.

***= part des frais reversés au profit du distributeur et du gestionnaire du plan au cours du dernier exercice clos.

****= la catégorie « fonds immobilier » inclut les OPCI, les SCPI et les SCI

⁽¹⁾ **Frais des supports en unités de compte** : frais perçus par BPCE Vie au titre de la gestion des supports financiers en unités de compte détenus.

⁽²⁾ **Frais de gestion des unités de compte** : frais perçus par la société de gestion au titre de la gestion financière des actifs détenus par l'assureur, en représentation de ses engagements pris vis-à-vis de ses clients et exprimés en unités de compte.

⁽³⁾ **Taux de rétrocessions de commissions** : taux annuel des frais de gestion sur support prélevés par les gestionnaires délégués (sociétés de gestion ou dépositaires par exemple) reversé à l'assureur dont une partie est reversée aux distributeurs. Ces frais ou commissions sont perçus par les gestionnaires délégués au titre de la gestion financière des actifs détenus par l'assureur, en représentation de ses engagements pris vis-à-vis de ses clients et exprimés en unités de compte.

⁽⁴⁾ **Frais d'arbitrage** : 0% pour les arbitrages vers les supports en unités de compte et 1% vers le fonds en euros.

⁽⁵⁾ **Frais de rachat** : Durant les dix premières années du contrat et dans des conditions de marché exceptionnelles, l'assureur se réserve la possibilité, lors de votre rachat sur le fonds en euros, d'appliquer une indemnité de rachat au maximum de 5%.



Les frais du contrat d'assurance vie Millevie Premium 2*

Dernière mise à jour 12/03/2025

Montant minimum de versement initial 15 000 €

Frais d'adhésion à l'association ayant souscrit le contrat NA

Frais annuels

Frais de gestion du contrat (taux ou montant maximal)

Frais des supports	
Support fonds euros	0,60%
Support unités de compte	0,95% ⁽¹⁾
Support eurocroissance	NA
Gestion pilotée ou standardisée	NA

Frais de gestion des unités de compte

1/ Gestion libre

Fonds actions** (moyenne)	2,17% ⁽²⁾
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0,93% ⁽³⁾
Fonds obligations (moyenne)	1,25% ⁽²⁾
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0,45% ⁽³⁾
Fonds immobilier**** (moyenne)	1,72% ⁽²⁾
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0,21% ⁽³⁾
Fonds diversifiés (moyenne)	1,69% ⁽²⁾
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0,70% ⁽³⁾
Fonds monétaire (moyenne)	0,36% ⁽²⁾
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0,18% ⁽³⁾
Supports structurés (moyenne)	NA
Dont taux de rétrocessions de commissions***	NA

2/ Mode(s) de gestion pilotée ou standardisée

Mode de gestion n°1 (moyenne)	NA
Dont taux de rétrocessions de commissions***	NA

Autres frais annuels

Frais forfaitaires	NA
Frais proportionnels	NA

Frais ponctuels par opération (taux ou montant maximal)

Frais sur versement	3,00%
Frais de changement de modes de gestion (en % ou en euros)	0,00%
Frais d'arbitrage	
Proportionnels ou forfaitaires	1,00% ⁽⁴⁾
Nombre d'arbitrages gratuits par an	0
Frais de transfert sortant vers un autre produit	0,00%
Frais sur les versements de rente	NA
Frais de rachat	5,00% ⁽⁵⁾

NA : non applicable

*= Le tableau indique les principaux frais du plan constaté au dernier exercice clos. Il peut cependant subsister des frais ne figurant pas dans ce tableau.

** = la catégorie « fonds actions » inclut les ETF et mais exclut les fonds de capital-investissement (FCPR, FPCI, FPS) et les titres vifs.

***= part des frais reversés au profit du distributeur et du gestionnaire du plan au cours du dernier exercice clos.

****= la catégorie « fonds immobilier » inclut les OPCI, les SCPI et les SCI

⁽¹⁾ **Frais des supports en unités de compte** : frais perçus par BPCE Vie au titre de la gestion des supports financiers en unités de compte détenus.

⁽²⁾ **Frais de gestion des unités de compte** : frais perçus par la société de gestion au titre de la gestion financière des actifs détenus par l'assureur, en représentation de ses engagements pris vis-à-vis de ses clients et exprimés en unités de compte.

⁽³⁾ **Taux de rétrocessions de commissions** : taux annuel des frais de gestion sur support prélevés par les gestionnaires délégués (sociétés de gestion ou dépositaires par exemple) reversé à l'assureur dont une partie est reversée aux distributeurs. Ces frais ou commissions sont perçus par les gestionnaires délégués au titre de la gestion financière des actifs détenus par l'assureur, en représentation de ses engagements pris vis-à-vis de ses clients et exprimés en unités de compte.

⁽⁴⁾ **Frais d'arbitrage** : 0% pour les arbitrages vers les supports en unités de compte et 1% vers le fonds en euros.

⁽⁵⁾ **Frais de rachat** : Durant les dix premières années du contrat et dans des conditions de marché exceptionnelles, l'assureur se réserve la possibilité, lors de votre rachat sur le fonds en euros, d'appliquer une indemnité de rachat au maximum de 5%.



Les frais du contrat d'assurance vie Plan Epargne Enfant*

Dernière mise à jour 12/03/2025

Montant minimum de versement initial 50 €

Frais d'adhésion à l'association ayant souscrit le contrat NA

Frais annuels

Frais de gestion du contrat (taux ou montant maximal)

Frais des supports	
Support fonds euros	0,96%
Support unités de compte	0,96% ⁽¹⁾
Support eurocroissance	NA
Gestion pilotée ou standardisée	NA

Frais de gestion des unités de compte

1/ Gestion libre

Fonds actions** (moyenne)	2,15% ⁽²⁾
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0,94% ⁽³⁾
Fonds obligations (moyenne)	1,14% ⁽²⁾
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0,43% ⁽³⁾
Fonds immobilier**** (moyenne)	2,06% ⁽²⁾
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0,63% ⁽³⁾
Fonds diversifiés (moyenne)	1,69% ⁽²⁾
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0,71% ⁽³⁾
Fonds monétaire (moyenne)	0,36% ⁽²⁾
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0,18% ⁽³⁾
Supports structurés (moyenne)	NA
Dont taux de rétrocessions de commissions***	NA

2/ Mode(s) de gestion pilotée ou standardisée

Mode de gestion n°1 (moyenne)	NA
Dont taux de rétrocessions de commissions***	NA

Autres frais annuels

Frais forfaitaires	NA
Frais proportionnels	NA

Frais ponctuels par opération (taux ou montant maximal)

Frais sur versement	2,00%
Frais de changement de modes de gestion (en % ou en euros)	0,00%
Frais d'arbitrage	
Proportionnels ou forfaitaires	0,50%
Nombre d'arbitrages gratuits par an	0
Frais de transfert sortant vers un autre produit	0,00%
Frais sur les versements de rente	NA
Frais de rachat	0,00%

NA : non applicable

*= Le tableau indique les principaux frais du plan constaté au dernier exercice clos. Il peut cependant subsister des frais ne figurant pas dans ce tableau.

** = la catégorie « fonds actions » inclut les ETF et mais exclut les fonds de capital-investissement (FCPR, FPCI, FPS) et les titres vifs.

***= part des frais reversés au profit du distributeur et du gestionnaire du plan au cours du dernier exercice clos.

****= la catégorie « fonds immobilier » inclut les OPCV, les SCPI et les SCI

⁽¹⁾ Frais des supports en unités de compte : frais perçus par BPCE Vie au titre de la gestion des supports financiers en unités de compte détenus.

⁽²⁾ Frais de gestion des unités de compte : frais perçus par la société de gestion au titre de la gestion financière des actifs détenus par l'assureur, en représentation de ses engagements pris vis-à-vis de ses clients et exprimés en unités de compte.

⁽³⁾ Taux de rétrocessions de commissions : taux annuel des frais de gestion sur support prélevés par les gestionnaires délégués (sociétés de gestion ou dépositaires par exemple) reversé à l'assureur dont une partie est reversée aux distributeurs. Ces frais ou commissions sont perçus par les gestionnaires délégués au titre de la gestion financière des actifs détenus par l'assureur, en représentation de ses engagements pris vis-à-vis de ses clients et exprimés en unités de compte.



Les frais du contrat d'assurance vie Quintessa 2*

Dernière mise à jour 12/03/2025

Montant minimum de versement initial 1 500 €

Frais d'adhésion à l'association ayant souscrit le contrat NA

Frais annuels

Frais de gestion du contrat (taux ou montant maximal)

Frais des supports	
Support fonds euros	0,75% ⁽¹⁾
Support unités de compte	0,80% ⁽²⁾
Support eurocroissance	NA
Gestion pilotée ou standardisée	NA

Frais de gestion des unités de compte

1/ Gestion libre

Fonds actions** (moyenne)	2,19% ⁽³⁾
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0,89% ⁽⁴⁾
Fonds obligations (moyenne)	1,29% ⁽³⁾
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0,46% ⁽⁴⁾
Fonds immobilier**** (moyenne)	1,10% ⁽³⁾
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0,21% ⁽⁴⁾
Fonds diversifiés (moyenne)	1,82% ⁽³⁾
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0,75% ⁽⁴⁾
Fonds monétaire (moyenne)	0,36% ⁽³⁾
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0,18% ⁽⁴⁾
Supports structurés (moyenne)	NA
Dont taux de rétrocessions de commissions***	NA

2/ Mode(s) de gestion pilotée ou standardisée

Mode de gestion n°1 (moyenne)	NA
Dont taux de rétrocessions de commissions***	NA

Autres frais annuels

Frais forfaitaires	NA
Frais proportionnels	NA

Frais ponctuels par opération (taux ou montant maximal)

Frais sur versement	3,00%
Frais de changement de modes de gestion (en % ou en euros)	0,00%
Frais d'arbitrage	
Proportionnels ou forfaitaires	1,00% ⁽⁵⁾
Nombre d'arbitrages gratuits par an	0
Frais de transfert sortant vers un autre produit	0,00%
Frais sur les versements de rente	NA
Frais de rachat	5,00% ⁽⁶⁾

NA : non applicable

*= Le tableau indique les principaux frais du plan constaté au dernier exercice clos. Il peut cependant subsister des frais ne figurant pas dans ce tableau.

**= la catégorie « fonds actions » inclut les ETF et mais exclut les fonds de capital-investissement (FCPR, FPCI, FPS) et les titres vifs.

***= part des frais reversés au profit du distributeur et du gestionnaire du plan au cours du dernier exercice clos.

****= la catégorie « fonds immobilier » inclut les OPCI, les SCPI et les SCI

⁽¹⁾ Frais du support fonds en euros : les frais varient contractuellement entre 0,40% et 0,75%.

⁽²⁾ Frais des supports en unités de compte : frais perçus par BPCE Vie au titre de la gestion des supports financiers en unités de compte détenus.

⁽³⁾ Frais de gestion des unités de compte : frais perçus par la société de gestion au titre de la gestion financière des actifs détenus par l'assureur, en représentation de ses engagements pris vis-à-vis de ses clients et exprimés en unités de compte.

⁽⁴⁾ Taux de rétrocessions de commissions : taux annuel des frais de gestion sur support prélevés par les gestionnaires délégués (sociétés de gestion ou dépositaires par exemple) reversé à l'assureur dont une partie est reversée aux distributeurs. Ces frais ou commissions sont perçus par les gestionnaires délégués au titre de la gestion financière des actifs détenus par l'assureur, en représentation de ses engagements pris vis-à-vis de ses clients et exprimés en unités de compte.

⁽⁵⁾ Frais d'arbitrage : 0% pour les arbitrages vers les supports en unités de compte et 1% vers le fonds en euros.

⁽⁶⁾ Frais de rachat : Durant les dix premières années du contrat et dans des conditions de marché exceptionnelles, l'assureur se réserve la possibilité, lors de votre rachat sur le fonds en euros, d'appliquer une indemnité de rachat au maximum de 5%.



Les frais du contrat d'assurance vie Horizeo 2*

Dernière mise à jour 12/03/2025

Montant minimum de versement initial 100 €

Frais d'adhésion à l'association ayant souscrit le contrat NA

Frais annuels

Frais de gestion du contrat (taux ou montant maximal)

Frais des supports	
Support fonds euros	0,75% ⁽¹⁾
Support unités de compte	0,80% ⁽²⁾
Support eurocroissance	NA
Gestion pilotée ou standardisée	NA

Frais de gestion des unités de compte

1/ Gestion libre

Fonds actions** (moyenne)	2,16% ⁽³⁾
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0,93% ⁽⁴⁾
Fonds obligations (moyenne)	1,11% ⁽³⁾
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0,43% ⁽⁴⁾
Fonds immobilier**** (moyenne)	2,06% ⁽³⁾
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0,63% ⁽⁴⁾
Fonds diversifiés (moyenne)	1,72% ⁽³⁾
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0,71% ⁽⁴⁾
Fonds monétaire (moyenne)	0,36% ⁽³⁾
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0,18% ⁽⁴⁾
Supports structurés (moyenne)	NA
Dont taux de rétrocessions de commissions***	NA

2/ Mode(s) de gestion pilotée ou standardisée

Mode de gestion n°1 (moyenne)	NA
Dont taux de rétrocessions de commissions***	NA

Autres frais annuels

Frais forfaitaires	NA
Frais proportionnels	NA

Frais ponctuels par opération (taux ou montant maximal)

Frais sur versement	3,00%
Frais de changement de modes de gestion (en % ou en euros)	0,00%
Frais d'arbitrage	
Proportionnels ou forfaitaires	1,00% ⁽⁵⁾
Nombre d'arbitrages gratuits par an	0
Frais de transfert sortant vers un autre produit	0,00%
Frais sur les versements de rente	NA
Frais de rachat	5,00% ⁽⁶⁾

NA : non applicable

*= Le tableau indique les principaux frais du plan constaté au dernier exercice clos. Il peut cependant subsister des frais ne figurant pas dans ce tableau.

**= la catégorie « fonds actions » inclut les ETF et mais exclut les fonds de capital-investissement (FCPR, FPCI, FPS) et les titres vifs.

***= part des frais reversés au profit du distributeur et du gestionnaire du plan au cours du dernier exercice clos.

****= la catégorie « fonds immobilier » inclut les OPCI, les SCPI et les SCI

⁽¹⁾ **Frais du support fonds en euros** : les frais varient contractuellement entre 0,40% et 0,75%.

⁽²⁾ **Frais des supports en unités de compte** : frais perçus par BPCE Vie au titre de la gestion des supports financiers en unités de compte détenus.

⁽³⁾ **Frais de gestion des unités de compte** : frais perçus par la société de gestion au titre de la gestion financière des actifs détenus par l'assureur, en représentation de ses engagements pris vis-à-vis de ses clients et exprimés en unités de compte.

⁽⁴⁾ **Taux de rétrocessions de commissions** : taux annuel des frais de gestion sur support prélevés par les gestionnaires délégués (sociétés de gestion ou dépositaires par exemple) reversé à l'assureur dont une partie est reversée aux distributeurs. Ces frais ou commissions sont perçus par les gestionnaires délégués au titre de la gestion financière des actifs détenus par l'assureur, en représentation de ses engagements pris vis-à-vis de ses clients et exprimés en unités de compte.

⁽⁵⁾ **Frais d'arbitrage** : 0% pour les arbitrages vers les supports en unités de compte et 1% vers le fonds en euros.

⁽⁶⁾ **Frais de rachat** : Durant les dix premières années du contrat et dans des conditions de marché exceptionnelles, l'assureur se réserve la possibilité, lors de votre rachat sur le fonds en euros, d'appliquer une indemnité de rachat au maximum de 5%.



Les frais du contrat de capitalisation Millevie Capi 2*

Dernière mise à jour 12/03/2025

Montant minimum de versement initial 10 000 €

Frais d'adhésion à l'association ayant souscrit le contrat NA

Frais annuels

Frais de gestion du contrat (taux ou montant maximal)

Frais des supports	
Support fonds euros	0,60%
Support unités de compte	0,95% ⁽¹⁾
Support eurocroissance	NA
Gestion pilotée ou standardisée	NA

Frais de gestion des unités de compte

1/ Gestion libre

Fonds actions** (moyenne)	2,17% ⁽²⁾
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0,93% ⁽³⁾
Fonds obligations (moyenne)	1,25% ⁽²⁾
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0,45% ⁽³⁾
Fonds immobilier**** (moyenne)	1,72% ⁽²⁾
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0,21% ⁽³⁾
Fonds diversifiés (moyenne)	1,69% ⁽²⁾
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0,70% ⁽³⁾
Fonds monétaire (moyenne)	0,36% ⁽²⁾
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0,18% ⁽³⁾
Supports structurés (moyenne)	NA
Dont taux de rétrocessions de commissions***	NA

2/ Mode(s) de gestion pilotée ou standardisée

Mode de gestion n°1 (moyenne)	NA
Dont taux de rétrocessions de commissions***	NA

Autres frais annuels

Frais forfaitaires	NA
Frais proportionnels	NA

Frais ponctuels par opération (taux ou montant maximal)

Frais sur versement	3,00%
Frais de changement de modes de gestion (en % ou en euros)	0,00%
Frais d'arbitrage	
Proportionnels ou forfaitaires	1,00% ⁽⁴⁾
Nombre d'arbitrages gratuits par an	0
Frais de transfert sortant vers un autre produit	0,00%
Frais sur les versements de rente	NA
Frais de rachat	5,00% ⁽⁵⁾

NA : non applicable

*= Le tableau indique les principaux frais du plan constaté au dernier exercice clos. Il peut cependant subsister des frais ne figurant pas dans ce tableau.

** = la catégorie « fonds actions » inclut les ETF et mais exclut les fonds de capital-investissement (FCPR, FPCI, FPS) et les titres vifs.

***= part des frais reversés au profit du distributeur et du gestionnaire du plan au cours du dernier exercice clos.

****= la catégorie « fonds immobilier » inclut les OPCI, les SCPI et les SCI

⁽¹⁾ **Frais des supports en unités de compte** : frais perçus par BPCE Vie au titre de la gestion des supports financiers en unités de compte détenus.

⁽²⁾ **Frais de gestion des unités de compte** : frais perçus par la société de gestion au titre de la gestion financière des actifs détenus par l'assureur, en représentation de ses engagements pris vis-à-vis de ses clients et exprimés en unités de compte.

⁽³⁾ **Taux de rétrocessions de commissions** : taux annuel des frais de gestion sur support prélevés par les gestionnaires délégués (sociétés de gestion ou dépositaires par exemple) reversé à l'assureur dont une partie est reversée aux distributeurs. Ces frais ou commissions sont perçus par les gestionnaires délégués au titre de la gestion financière des actifs détenus par l'assureur, en représentation de ses engagements pris vis-à-vis de ses clients et exprimés en unités de compte.

⁽⁴⁾ **Frais d'arbitrage** : 0% pour les arbitrages vers les supports en unités de compte et 1% vers le fonds en euros.

⁽⁵⁾ **Frais de rachat** : Durant les dix premières années du contrat et dans des conditions de marché exceptionnelles, l'assureur se réserve la possibilité, lors de votre rachat sur le fonds en euros, d'appliquer une indemnité de rachat au maximum de 5%.



Les frais du contrat de capitalisation Quintessa Capi 2*

Dernière mise à jour 12/03/2025

Montant minimum de versement initial 1 500 €

Frais d'adhésion à l'association ayant souscrit le contrat NA

Frais annuels

Frais de gestion du contrat (taux ou montant maximal)

Frais des supports	
Support fonds euros	0,75% ⁽¹⁾
Support unités de compte	0,80% ⁽²⁾
Support eurocroissance	NA
Gestion pilotée ou standardisée	NA

Frais de gestion des unités de compte

1/ Gestion libre

Fonds actions** (moyenne)	2,19% ⁽³⁾
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0,89% ⁽⁴⁾
Fonds obligations (moyenne)	1,29% ⁽³⁾
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0,46% ⁽⁴⁾
Fonds immobilier**** (moyenne)	1,10% ⁽³⁾
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0,21% ⁽⁴⁾
Fonds diversifiés (moyenne)	1,82% ⁽³⁾
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0,75% ⁽⁴⁾
Fonds monétaire (moyenne)	0,36% ⁽³⁾
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0,18% ⁽⁴⁾
Supports structurés (moyenne)	NA
Dont taux de rétrocessions de commissions***	NA

2/ Mode(s) de gestion pilotée ou standardisée

Mode de gestion n°1 (moyenne)	NA
Dont taux de rétrocessions de commissions***	NA

Autres frais annuels

Frais forfaitaires	NA
Frais proportionnels	NA

Frais ponctuels par opération (taux ou montant maximal)

Frais sur versement	3,00%
Frais de changement de modes de gestion (en % ou en euros)	0,00%
Frais d'arbitrage	
Proportionnels ou forfaitaires	1,00% ⁽⁵⁾
Nombre d'arbitrages gratuits par an	0
Frais de transfert sortant vers un autre produit	0,00%
Frais sur les versements de rente	NA
Frais de rachat	5,00% ⁽⁶⁾

NA : non applicable

*= Le tableau indique les principaux frais du plan constaté au dernier exercice clos. Il peut cependant subsister des frais ne figurant pas dans ce tableau.

**= la catégorie « fonds actions » inclut les ETF et mais exclut les fonds de capital-investissement (FCPR, FPCI, FPS) et les titres vifs.

***= part des frais reversés au profit du distributeur et du gestionnaire du plan au cours du dernier exercice clos.

****= la catégorie « fonds immobilier » inclut les OPCI, les SCPI et les SCI

⁽¹⁾ **Frais du support fonds en euros** : les frais varient contractuellement entre 0,40% et 0,75%.

⁽²⁾ **Frais des supports en unités de compte** : frais perçus par BPCE Vie au titre de la gestion des supports financiers en unités de compte détenus.

⁽³⁾ **Frais de gestion des unités de compte** : frais perçus par la société de gestion au titre de la gestion financière des actifs détenus par l'assureur, en représentation de ses engagements pris vis-à-vis de ses clients et exprimés en unités de compte.

⁽⁴⁾ **Taux de rétrocessions de commissions** : taux annuel des frais de gestion sur support prélevés par les gestionnaires délégués (sociétés de gestion ou dépositaires par exemple) reversé à l'assureur dont une partie est reversée aux distributeurs. Ces frais ou commissions sont perçus par les gestionnaires délégués au titre de la gestion financière des actifs détenus par l'assureur, en représentation de ses engagements pris vis-à-vis de ses clients et exprimés en unités de compte.

⁽⁵⁾ **Frais d'arbitrage** : 0% pour les arbitrages vers les supports en unités de compte et 1% vers le fonds en euros.

⁽⁶⁾ **Frais de rachat** : Durant les dix premières années du contrat et dans des conditions de marché exceptionnelles, l'assureur se réserve la possibilité, lors de votre rachat sur le fonds en euros, d'appliquer une indemnité de rachat au maximum de 5%.

